

ORDONNANCE C-4.1, o. 221

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance établissant le retrait des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Clark aux intersections  
avec la rue Bagg et à la rue Saint-Cuthbert**

*(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3, paragraphe 3°)*

À la séance ordinaire du 2 novembre 2020, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Le retrait des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Clark aux intersections avec la rue Bagg et à la rue Saint-Cuthbert à la suite des travaux de réaménagement géométrique;
2. Que la présente ordonnance est édictée pour la période commençant le 2 novembre 2020 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de déterminer les manoeuvres obligatoires ou interdites à ces intersections du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Luc Rabouin